

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

*En application des articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement*

## PROJETS D'AMENAGEMENT DES LIGNES DE TRAMBUS T1 ET T2 SUR LES COMMUNES DE RENNES, SAINT-GREGOIRE, CESSON-SEVIGNE ET VEZIN-LE-COQUET

Par décision n°B 2024.049 du 22 février 2024, Rennes Métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public relative aux projets d'aménagement des lignes de trambus T1 et T2 sur les communes de Rennes, Saint-Grégoire, Cesson-Sevigné et Vezin-le-Coquet. Cette concertation sera organisée pendant 40 jours consécutifs : **du 3 juin 2024 au 12 juillet 2024 inclus**

### Projet soumis à concertation

Cette concertation, organisée à l'initiative de Rennes Métropole, portera sur l'aménagement des espaces publics et des infrastructures nécessaire à la mise en service des lignes de trambus T1 et T2. Ces lignes de bus à haut niveau de service desserviront le territoire métropolitain sur les 4 communes précitées et permettront de renforcer le réseau actuel de transport en commun STAR. Le projet consiste essentiellement en la réalisation des ouvrages et équipements suivants :

- Réaménagement des espaces publics traversés pour la réalisation de voies réservées aux transports en commun ainsi que pour reconfigurer les carrefours
- Aménagement des stations permettant aux usagers d'utiliser les Trambus
- Aménagement de parking relai aux extrémités des lignes pour inciter au report modal
- Aménagement des infrastructures nécessaire au fonctionnement des véhicules électriques
- En accompagnement, aménagement de pistes cyclables, trottoirs, espaces verts...

La concertation portera principalement sur les propositions de reconfiguration des espaces publics ainsi que sur les atouts et impacts associés.

### Modalités de la concertation

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public :

- Sur le **site internet de la Fabrique Citoyenne de Rennes Métropole** <https://fabriquecitoyenne.fr>
- Sur **support papier au Point Info de Rennes Métropole**, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, et **dans chacune des mairies de Rennes, Saint Grégoire, Cesson-Sevigné et Vezin-le-Coquet** aux horaires d'ouvertures habituelles de chaque site.

Le public pourra déposer ses observations et propositions :

- Sur le **registre dématérialisé accessible depuis le site** de la Fabrique Citoyenne <https://fabriquecitoyenne.fr>
- Sur les **registres papier de la concertation** disponibles **au Point Info de Rennes Métropole**, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, et **dans chacune des mairies de Rennes, Saint Grégoire, Cesson-Sevigné et Vezin-le-Coquet** aux horaires d'ouverture habituels de chaque site.

### **Des réunions publiques d'information et d'échange se tiendront :**

- Mardi 18 juin 2024 – 19h à 21h à Cesson-Sevigné – 1 place de Waltrop – Espace Citoyen
- Jeudi 20 juin 2024 – 8h à 10h à Rennes – ZI Lorient – 35 rue du Manoir de Servigné – Salle du Soccer Rennais
- Vendredi 21 juin 2024 – 12h à 14h à Rennes – 11 avenue André Mussat – Maison de quartier Beauregard – Le Cadran
- Mardi 25 juin 2024 – 19h à 21h à Rennes – 2 rue de Bourgogne – Maison de quartier de Villejean
- Samedi 29 juin 2024 – 10h à 13h à Rennes – 6 rue Cardinal Paul Gouyon – Maison de quartier La Touche

Ces réunions d'information seront libres d'accès, sans réservation et ouvertes à tous les publics. D'autres rencontres dédiées à des publics plus spécifiques pourront être organisées pendant la durée de la concertation.

À l'issue de la concertation, Rennes Métropole en dressera le bilan et précisera les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation. La synthèse sera publiée dans un délai de 3 mois sur le site <https://fabriquecitoyenne.fr>